



CONCOURS PHOTOS PRINTEMPS 2023

Thème : « Pour moi la biodiversité à Saint Sorlin c'est... »

Règlement

Groupe biodiversité de Saint Sor'liens

Règles de participation :

1. Délimitation géographique : territoire de la commune de Saint Sorlin en Bugey.
2. Période : du 1^{er} février au 15 mai 2023.
3. Nombre de photos par participant.e : trois max.
4. Format : version numérique (format JPEG), couleur ou noir et blanc
5. Nomination des fichiers : initiale du prénom+le nom+numéro de la photo : Camille BUGAUD → CBUGAUD1, CBUGAUD2...
6. Transmissions des photos :
 - par email à biodiversite@saintsorliens.fr
 - objet du message : concours photo NOM
 - date butoir : 16 mai 2023
1. les montages photos sont interdits.

Règles d'exploitation :

1. Les personnes participantes donnent leur accord à Saint Sor'Liens pour exposer leurs photos et les utiliser dans ses supports de communication,
2. En participant, toute personne affirme que toute image qu'elle présente est son œuvre originale et qu'elle est détentrice des droits sur l'image concernée.
3. Conformément à la législation française, les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.
4. En dehors de ce cadre, l'association Saint Sor'liens s'engage à ne pas transférer les fichiers numériques et les droits d'exploitation correspondants à des tiers sans l'accord préalable du ou de la photographe.
5. Le ou la cessionnaire conserve ses droits de propriétés intellectuelles et peut utiliser ses photographies à sa guise dans le cadre de ses publications propres.

Résultats :

1. Le jury sera composé de tous les adhérents et adhérentes de l'association, qui voteront pour trois numéros des photos présentées. Il est interdit de voter pour sa propre photo.
2. Les résultats seront proclamés à la prochaine AG en juin 2023.
3. Lors de l'AG seront exposées les 10 photos qui auront reçu le plus de votes

à vos objectifs !